

Seine-et-Marne Numérique

Qui sommes-nous ?

En 2003, la Seine-et-Marne devient un des départements pionniers en France, en décidant d'agir contre la fracture numérique. Après presque une décennie d'actions dans ce champ, plus de 100M€ d'investissements publics/privés ont été investis dans une première étape de déploiement d'infrastructures numériques. L'ambition d'une couverture intégrale du département en fibre optique passe alors par la création d'une structure dédiée.

Seine-et-Marne Numérique est ainsi créé le 1er janvier 2013, sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert (établissement public). Il fédère le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et les intercommunalités afin d'assurer l'aménagement numérique du territoire.

Il porte ainsi, pour le compte de ses adhérents, la politique d'aménagement numérique du territoire départemental, par le déploiement d'un mix technologique. Il vise, in fine, le 100% fibre optique, afin d'apporter le meilleur du Très Haut Débit à tous les seine-et-marnais.

Fort de 10 ans d'action pour l'aménagement numérique du territoire, en juin 2023, le Syndicat étend son activité aux ["services numériques"](#) et devient un syndicat à la carte.

Les missions

En matière d'**aménagement numérique**, Seine-et-Marne Numérique :

- **organise et contrôle** les projets en matières de construction, d'exploitation, de commercialisation et de maintenance des réseaux d'initiative publique (RIP),
- **orchestre** la collecte des financements publics (État, Région, Département et EPCI) nécessaires à la réalisation des projets d'aménagement numérique,
- **apporte** un soutien à ses adhérents dans ses domaines d'expertise.

Seine-et-Marne Numérique réalise l'aménagement numérique du territoire, majoritairement au travers de partenariats public/privé, prenant la forme de délégations de services publics (DSP). Il s'agit de contrats publics ayant fait l'objet d'une mise en concurrence, par lesquels le Syndicat peut déléguer la conception, la réalisation, l'exploitation technique et commerciale du ou des réseaux permettant un service public de connectivité à Internet à Très Haut Débit. Le partenaire privé est nommé le délégataire. Le Syndicat, nommé délégant, s'assure lui de la bonne exécution de ces contrats portant sur de longues durées (25 ans par exemple) et porteurs d'investissement de plusieurs centaines de millions d'euros au service de l'intérêt général. En Seine-et-Marne, deux infrastructures irriguent ainsi le département : il s'agit des réseaux [Sem@for77](#) et [sem@fibre77](#).

En matière de **services numériques**, Seine-et-Marne Numérique entend accompagner les membres et les entités qui les composent dans le déploiement de nouveaux usages numériques. Cela passe par un soutien des territoires au travers de services utiles dans les domaines de la sécurité numérique et des objets connectés (sem@Connect77) dont la vidéoprotection.

Le financement

Le financement de la politique seine-et-marnaise du Très Haut Débit est permise grâce à la mobilisation du Département de Seine-et-Marne, de la Région Ile-de-France, , des intercommunalités et de l'Etat. Les délégataires du Syndicat apportent la part de financement privé.

L'investissement dans l'aménagement numérique par la voie de financements publics/privés représente presque 600 M€ d'actifs bruts cumulés dont :

- 131 M€ pour Sem@for77, en financement public/privé depuis 2006
- 15 M€ pour la montée en débit, intégralement en financement public, de 2013 à 2017

- 450 M€* pour sem@fibre77, en financement public/privé depuis 2015

Pour le programme sem@fibre77, l'investissement public/privé se détaille comme suit :

- Premier établissement (2015-2023) : 265M€
- Raccordements abonnés (2015-2040) : 122M€
- Investissements complémentaires (2024-2040) : 35M€
- Prises isolées (2022-2025) : 28M€ estimés

* valeur au plan d'affaires du contrat de DSP